

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2018
Séance du 14 février 2018

N° 01
Objet : Débat d'orientations
budgétaires

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de février 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : ESMIOL Gérard

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 14), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles (jusqu'au rapport n° 9), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 23), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SERRA Victor (jusqu'au rapport n° 21), SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean-Pierre

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à FLORES Sylvain
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (à partir du rapport n° 15)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles
SERRA Victor a donné pouvoir à ACCIAI Bruno (à partir du rapport n° 22)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à BRUN Patricia
VILLARD René a donné pouvoir à BERTRAND Philippe

Etaient excusés :

AILLAUD Sylvie
BALIQUE François
MAGAUD Marie José
REINAUDO Patrick
ROCHAT Jacques
SFRECOLA Alain
TONELLI Corinne

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/02/2018

Application agréée E-Inspire.com

78_DE-004-200067437-20180214-01_14022018

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue, en vertu des dispositions législatives, une étape obligatoire avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce débat doit se dérouler dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il doit porter sur le niveau d'endettement, l'évolution des taux d'imposition envisagée sur des éléments d'analyse prospective.

La loi NOTRe a introduit également pour les intercommunalités de plus de 10 000 habitants, de faire état de la structure de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Pour notre collectivité, il s'agit du premier débat d'orientation depuis sa création avec ses limites pour comparer par rapport aux années précédentes et en termes de prospective compte tenu des évolutions en cours au titre des compétences exercées, reprises ou retournées vers les communes.

Le contexte

Il est d'usage de présenter le contexte économique et budgétaire dans lequel notre réflexion s'inscrit. En effet, les budgets des collectivités sont impactés par le contexte économique et social international et national.

Les politiques mises en œuvre par l'Union Européenne, le gouvernement français ou les collectivités locales se traduisent par des mesures qui affectent aussi bien les dépenses que les recettes des communes et de leur intercommunalité.

Le contexte économique de l'année 2018 est caractérisé par une perspective de croissance du Produit Intérieur Brut de 1,7 % et une inflation qui resterait autour de 1 % jusqu'en 2019. Malgré ces indicateurs positifs, le déficit structurel de la France ne respecterait pas le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'union économique et monétaire. La réduction du déficit public ne commence effectivement qu'en 2020.

Dans ce contexte, les collectivités locales qui ont déjà été les principales contributrices au redressement des comptes publics sur la période 2013-2016 ce qui a engendré une baisse significative du niveau d'investissement, le seront encore sur la période 2018-2022.

Le nouveau pacte financier prévu pour la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 prévoit un effort de 13 millions d'euros demandé aux collectivités locales.

Sur la période précédente (2014-2017), les collectivités locales ont contribué au redressement des finances publiques par une minoration de la dotation globale de fonctionnement de 11,475 M €.

Sur les cinq années à venir, l'effort se traduit par un double objectif :

- Limiter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an à périmètre constant
- Une réduction du besoin de financement (emprunts contractés - remboursement de la dette) de 2,6 M € par an.

Seules les grandes collectivités seront tenues de contractualiser avec l'Etat pour s'engager à respecter ces objectifs.

En matière de fiscalité, une mesure est particulièrement médiatisée : le dégrèvement de la taxe d'habitation au profit de « 80 % de la population ».

REÇU EN PREFECTURE**le 18/02/2018**

Appeler mon agent à : 01.40.12.00.00

70_DE-004-200067437-20180214-01_14022018

Le taux maximal de dégrèvement est de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020, sous conditions de ressources bien sûr.

Le gouvernement s'est engagé à compenser ces dégrèvements à l'euro près.

La situation de l'agglomération

Avant d'évoquer les perspectives budgétaires, je souhaiterais faire un bref retour sur l'année 2017. En effet, cette année d'installation a été riche en décisions qui structurent notre collectivité pour les années à venir. Je citerai :

- vote de l'harmonisation des taux de fiscalité et lissage de la convergence sur 12 ans
- vote de l'instauration et de l'harmonisation de la taxe d'enlèvement des OM (suppression de la redevance sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de Haute Bléone)
- suppression de l'exonération possible de la TEOM
- vote des exonérations de cotisations foncières des entreprises (CFE)
- vote des bases minimum de CFE
- vote de la taxe de séjour sur le territoire et instauration du régime au réel
- instauration du versement transport sur le territoire

Il est important de rappeler qu'en matière de fiscalité ménage, aucune augmentation n'est envisagée d'ici la fin du mandat

Le budget de fonctionnement

A l'heure de la formalisation des orientations pour 2018, les différents budgets de la communauté d'agglomération ne sont pas encore clôturés.

Le récapitulatif des dépenses et recettes des chapitres de fonctionnement devrait être approximativement le suivant :

En dépense

		Prévu 2017	Réalisé 2017
011	charges à caractère général	8 244 700	7 828 600
012	charges de personnel	12 673 900	12 660 000
014	atténuations de produits	7 218 000	7 056 000
65	autres charges de gestion	5 428 700	5 400 400
66	charges financières	485 300	430 000
67	charges exceptionnelles	357 000	324 000
	TOTAL	34 407 600	33 699 000

En recette

		Prévu 2017	Réalisé 2017
013	atténuations de charges	334 000	303 600
70	produits de services	2 059 800	2 762 000
73	impôts et taxes	24 539 000	25 141 250
74	dotations et participations	7 940 000	7 122 700
75	autres produits de gestion	175 000	194 400
77	produits exceptionnels	0	174 600
	TOTAL	35 047 800	35 698 550

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/02/2018

Application agréée E-Inpays.com

70_DE-004-200967437-20180214-01_14022018

Une prévision sincère des dépenses et prudente des recettes permettent dans cette période d'incertitude de présenter un résultat de la gestion 2017 positif.

Le budget 2018 devrait reconduire dans sa grande majorité les prévisions budgétaires 2017 en intégrant les ajustements évoqués ci-dessous.

En recettes, les décisions fiscales ont été prises en 2017. Je rappelle les principales recettes fiscales :

- taxe foncière et habitat	12,6
- cotisation sur la valeur ajoutée	1,6
- taxe enlèvement des OM	6,2

Les dépenses de fonctionnement de notre agglomération, budget principal, sont de l'ordre de 34,4 M €.

Comme indiqué précédemment, il est difficile de comparer les données d'une année sur l'autre, compte tenu des évolutions en matière de compétences.

A compter du 1^{er} septembre 2017, nous avons repris la compétence « mobilité ». Le budget 2018 sera le premier exercice où la compétence sera assurée intégralement.

Sur cet exercice, certaines subventions seront retournées vers les communes. En effet, si sur des territoires plus réduits, le fait que l'EPCI supporte les subventions à des associations sportives par exemple, apparaissait comme logique, au niveau de l'agglomération cela n'était pas cohérent et ne respectait pas les compétences telles que votées lors de notre conseil de novembre. Ce retour réduira considérablement le nombre de subventions attribuées par l'agglomération.

La commission locale d'évaluation des charges transférées aura également à se prononcer sur la prise de compétence en matière de petite enfance et de centres de loisirs. Inscrites dans les compétences additionnelles, cela permet aux communes de transférer ou pas la gestion de ces équipements. A l'inverse du retour des subventions, ce transfert entrainera une baisse de l'attribution de compensation versée aux communes qui acceptent ce transfert.

De même, l'agglomération doit assumer la compétence Gémapi. Une délibération présentée par ailleurs développe ce sujet.

D'une manière générale, une attention particulière sera apportée à toutes dépenses de fonctionnement d'autant plus que nous serons confrontés à des augmentations telles que le prix des fluides ou du carburant par exemple.

Le chapitre 012 frais de personnel

Ce chapitre d'un montant de 12,6 M € représente plus du tiers de nos dépenses de fonctionnement.

L'année écoulée a été une année particulière.

D'une part la fusion des cinq intercommunalités plus le SMIRTOM a conduit à intégrer dans l'agglomération des agents avec des temps de travail et des régimes indemnitaires ou avantages sociaux différents. Lors du conseil communautaire de décembre, nous avons pris différentes délibérations visant à rapprocher et harmoniser ces avantages. Cela engendre un coût d'environ 200 000 €.

Parallèlement, une nécessaire réorganisation a été opérée avec la commune de Château-Arnoux. Des liens historiques très étroits existaient entre cette commune et la Communauté de Communes Moyenne Durance pour l'organisation des services. La création de l'agglomération et l'installation du siège à Digne les bains ont rendu caduque cette organisation et l'année 2017 a été mise à profit pour

mettre fin aux mutualisations ou mise à disposition de certains agents. Les modifications rendent la comparaison des effectifs au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2018 vaine.

Emplois pourvus	2017	2018
Agents titulaires	269	248
Agents non titulaires	55	47
TOTAL	324	295

Structure des effectifs

La structure des effectifs se répartie comme suit :

	Agents titulaires	Agent non titulaires
Emplois fonctionnels	2	
Filière administrative	41	19
Filière technique	138	16
Filière sociale	4	2
Filière médico-technique	11	2
Filière sportive	3	
Filière culturelle	32	6
Filière animation	17	2
Filière police	0	0
TOTAL	248	47

En ce qui concerne le temps de travail, celui-ci est conforme aux éléments présentés lors de notre conseil du 12 décembre dernier.

Durée de travail hebdomadaire	Nombre de jours travaillés	
35 heures	Année 2018 365,25 jours - 104 jours repos hebdomadaires (52 x2) - 8 jours fériés - 34 jours de congés annuels = 219,25 jours soit 1534,75 heures	A partir de 2019 -33 jours de congés annuels = 220,25 soit 1541,75 heures
	Année 2018 365,25 jours - 104 jours repos compensateur - 8 jours fériés - 15 RTT - 33 jours de congés annuels = 205,25 jours soit 1539,375 heures	A partir de 2019 32 jours de congés annuels = 206,25 jours soit 1546,875 heures
39 heures	Année 2018 365,25 jours -104 jours de repos compensateur - 8 jours fériés - 23 RTT - 33 jours de congés annuels = 197,25 jours soit 1538,55 heures	A partir de 2019 365,25 -104 jours de repos compensateur - 8 jours fériés - 23 RTT - 32 jours de congés annuels = 198,25 jours soit 1546.35 heures

La dette

2018-006

Avec un encours de dette globale de 13 924 444 €, réparti comme suit :

- Budget principal	12 174 358 €
- Budget abattoir Digne	312 886 €
- Budget abattoir Seyne	253 042 €
- Budget la Cassine	1 112 619 €
- Budget Spang	9 333 €
- Budget Sires	11 064 €
- Budget Henrious	24 474 €
- Budget St-Pierre	26 666 €

L'agglomération a un faible endettement, mais elle a également une faible dégressivité de son annuité comme le montre le tableau ci-dessous pour le budget principal.

TABLEAU PRÉVISIONNEL

Etat consolidé - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	1 416 661,99	397 221,27	1 813 883,25	10 738 226,61
2019	1 371 779,86	345 932,87	1 717 712,53	9 366 448,95
2020	1 378 958,88	295 061,59	1 674 018,47	7 687 482,07
2021	1 369 119,58	243 704,25	1 612 823,86	6 078 372,49
2022	1 203 767,85	195 380,53	1 399 148,48	5 414 804,54
2023	950 586,13	155 747,09	1 106 313,22	4 484 038,41
2024	739 304,23	125 570,87	884 875,10	3 724 734,18
2025	610 127,14	101 308,98	711 436,12	3 114 607,04
2026	479 247,32	81 979,67	561 226,99	2 635 359,72
2027	408 344,41	66 154,00	474 498,41	2 227 015,91
2028	237 874,82	54 804,90	292 679,52	1 989 140,69
2029	247 022,81	47 114,47	294 137,23	1 742 117,88
2030	158 397,09	40 031,77	198 428,86	1 585 720,79
2031	138 312,31	36 017,35	172 329,66	1 449 408,48
2032	117 587,99	32 887,84	150 275,83	1 331 820,49
2033	119 930,58	29 540,83	149 471,42	1 211 889,90
2034	120 952,35	26 308,57	147 260,72	1 089 937,55
2035	119 123,80	23 119,85	142 237,45	971 813,75
2036	121 520,35	19 907,98	141 428,33	850 283,40
2037	80 426,47	16 614,04	97 040,51	786 898,93
2038	61 224,19	15 011,92	96 236,11	688 642,74
2039	62 042,26	13 389,43	95 431,69	606 600,48
2040	62 881,23	11 746,06	94 627,29	522 719,25
2041	63 714,76	10 081,18	93 795,94	440 004,48
2042	72 272,90	8 394,72	80 667,62	367 731,59
2043	72 932,44	6 930,77	79 863,21	294 759,15
2044	71 784,24	5 448,32	77 232,56	229 014,91
2045	66 822,90	4 139,08	70 949,99	156 192,01
2046	20 978,03	3 201,94	24 179,97	135 213,98
2047	21 408,08	2 771,89	24 179,97	113 805,90
2048	21 846,95	2 333,02	24 179,97	91 958,95
2049	22 294,81	1 885,16	24 179,97	69 684,14
2050	22 751,88	1 428,11	24 179,97	48 912,28
2051	23 218,27	961,70	24 179,97	23 694,01
2052	23 694,01	485,98	24 179,97	0,00
TOTAL GENERAL	12 454 890,88	2 422 390,62	14 677 289,29	78 076 846,00

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2018

Application accréditée par lepréfecture.com

78_DE-004-200067437-20180214-01_14022018

En conclusion, on peut constater que si notre agglomération a un faible taux d'endettement, elle a également une faible capacité d'autofinancement.

Pour information, l'encours de dette par habitant, intercommunalité entre 20 000 et 50 000 habitants est de 1 118 €. L'encours de dette par habitant de notre agglomération est de 332,58 €.

La section d'investissement

Outre les crédits nécessaires au fonctionnement et au renouvellement du matériel pour les services, il est envisagé de réaliser des opérations centrées sur les compétences obligatoires axées sur le développement du territoire : l'économie, le tourisme et les déchets.

Ainsi sont prévues deux opérations qui sont autant portées vers le tourisme que l'économie :

- l'extension de l'établissement thermal et la création du Spa pour un montant de 5,5 M € financé à hauteur de 2,5 M € par subventions. Par ailleurs, cette extension générera une augmentation de l'activité de l'établissement thermal. La régie reversera une redevance à la collectivité qui couvrira en grande partie l'annuité de l'emprunt souscrit pour financer cette opération.
- la passerelle himalayenne sur le lac de Château-Arnoux pour une somme de 600 000 € financée par subventions à hauteur de 360 000 €. Cet élément touristique sur les bords du lac à l'émergence d'une opération privée d'un montant de plus de 10 M € est nécessaire à l'emplacement du camping des Salettes.

Dans le cadre de la mise en place de la politique zéro déchet avec une modification importante de la collecte du verre sur le territoire de l'ex CCABV par la mise en place de colonnes. Un dossier de demande de subventions sera présenté par ailleurs.

Les récentes positions de la Région sur la réduction des financements sur divers programmes (Espaces Valléens notamment) nous obligent à prioriser nos opérations. Dans ce cadre, un programme pluriannuel d'investissement vous sera présenté au moment du vote du budget.

Les budgets annexes

- Les zones d'activités :
Ces budgets n'appellent pas de remarques particulières. Au cours de l'exercice, l'agglomération reprendra la gestion d'une nouvelle zone dite des Blâches Gombert à Château-Arnoux et engagera un programme de réhabilitation des zones d'activités du territoire.
- Les abattoirs :
Ces deux équipements nécessitent règlementairement des travaux de mise aux normes. En fin d'année, une décision modificative a intégré les travaux pour l'abattoir de Digne les Bains. Le budget primitif prévoira les travaux à hauteur de 200 000 € pour l'abattoir de Seyne. Ces travaux sont financés par subventions à hauteur de 40%, le solde étant financé par emprunt.
- Le budget annexe transport urbain dignois :
Financé par le versement transport perçu sur Digne les Bains, ce budget retrace le coût du service. Une réflexion est engagée sur le renouvellement du matériel roulant.
- Le budget annexe barrage de Vaulouve :

Ce budget est relatif au système d'irrigation de la vallée des Duyes à partir du barrage de Vaulouve. Suite à une mise en demeure de la DREAL, une étude a été lancée pour définir la nature des travaux à réaliser pour la mise en sécurité de cet ouvrage.

- Les budgets annexes Spanc et Sires n'appellent pas de remarques particulières.

Je vous propose à présent, de débattre sur ces orientations budgétaires.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après avoir entendu l'exposé qui précède

Après en avoir débattu

Donne acte au Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires

A la majorité pour 3 votes contre et une abstention

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE
le 16/02/2018